



QUALITÉ DE L'AIR AUX ABORDS DES ÉCOLES : DES LIENS PROGRESSIVEMENT RENFORCÉS ENTRE QUALITÉ DE L'AIR ET URBANISME



Strasbourg.eu
eurometropole

Description de la structure

Nom de la structure : Eurométropole de Strasbourg

Nombre d'habitants : 505 916

Nombre de communes adhérentes : 33

Description de l'action

Objectifs :

- Réduire l'exposition des populations vulnérables à la pollution de l'air ;
- Intégrer la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme.

Démarche dans laquelle s'inscrit l'action : PLU, PCAET, projets "Eurostr'air" et "Strasbourg, ville et métropole respirables"

Années de réalisation : 2014 à 2021

Étapes clés

2012 : Modélisation de plusieurs scénarios architecturaux pour la future école du Danube dans le but de minimiser l'exposition aux PM_{10} et $PM_{2,5}$. Définition de mesures constructives et prévision d'implantation d'une station de mesure pérenne d'ATMO dans la cour de l'école.

2014 : Intégration du concept de zone de vigilance dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

2016 : Intégration du zonage correspondant au plan de vigilance dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

2016/2017 : Généralisation de la démarche de modélisation avec trois nouvelles modélisations dans le cadre du projet Eurostr'air (dont une école et un terrain de sport).

2017 : Première version de la carte stratégique air.

2018/2019 : Cycle de conférences et forum air/santé/urbanisme à destination des habitants.

2019 : Création d'une plaquette « air et urbanisme : les clés pour agir ».

Communication mise en place auprès des usagers pour promouvoir l'action

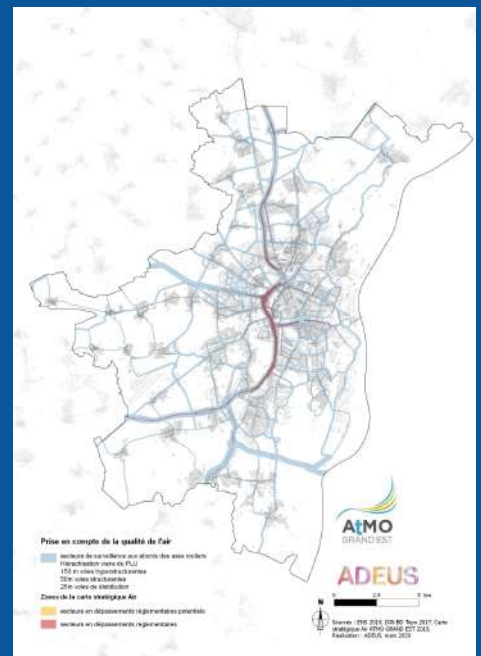
- Information sur les projets menés et mesures à venir dans le cadre d'un cycle de conférences sur la thématique air/urbanisme/santé en 2018-2019 à destination des habitants.
- Relais auprès des acteurs de l'urbanisme dans le cadre de l'animation du "PACTE urbanisme en transition" qui rassemble des architectes, des aménageurs, des opérateurs, des bureaux d'étude, des bailleurs sociaux, etc.
- Conférences de presse annuelles sur la qualité de l'air.
- Règlement écrit et graphique du PLU.

Résultats

En 2021, deux niveaux de protection ont été inscrits dans le règlement du PLU pour les établissements accueillant des populations sensibles et les aires de jeux, de sports et loisirs :

- Une zone de dépassements réglementaires (basée sur la carte stratégique air) pour laquelle il est interdit de réaliser de nouvelles constructions et d'effectuer des changements de destination pour l'implantation de ces structures.
- Une zone tampon, également exposée au trafic routier pour laquelle les nouvelles constructions et les changements de destination pour l'implantation de ces structures sont conditionnées.

Le PLU prévoit, afin de limiter l'exposition directe de la population à la pollution dans ces zones, d'interdire les espaces extérieurs en façade donnant sur l'axe routier et d'imposer un système de ventilation pouvant filtrer à minima les particules fines (PM_{2,5}).



Partenaires de l'opération

Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires, Atmo Grand Est, ADEUS (Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur).

Moyens financiers

Réalisation de mesures et de modélisations dans le cadre du projet Eurostr'air. Soutien global de l'ADEME à hauteur de 67k€ dans le cadre de l'appel à projets Aact'air.

Dans le cadre du projet "Strasbourg, Ville et métropole respirables" :

- élaboration des premières versions des cartes stratégiques air (sans subvention dédiée) ;
- engagement des réflexions sur l'intégration de critères « qualité de l'air » dans les documents d'urbanisme (soutien de l'Etat à hauteur de 25k€).

Force du projet

Poids lié à la transcription des exigences relatives à la qualité de l'air dans le PLU de l'Eurométropole.

Point d'amélioration

Vérification de la bonne prise en compte des préconisations constructives par les aménageurs.



Document ressource :

Programme innovant d'orientations territoriales pour l'air de l'Eurométropole de Strasbourg

Découvrez plus de ressources sur la qualité de l'air sur www.agirpoulair.fr

Contact :

Lucile Cellie et Lucas Mertz
Chargées d'études environnementales et Qualité de l'air
Eurométropole de Strasbourg
Lucas.MERTZ@strasbourg.eu et Lucile.CELLIE@strasbourg.eu

Financé par :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.